

Référendum contre la modification du 16 décembre 2005 de la loi sur l'asile (LAsi)

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 59, 64 et 66 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur le résultat de la vérification des listes de signatures à l'appui de la demande de référendum contre la modification du 16 décembre 2005 de la loi sur l'asile (LAsi)²,
décide:

1. La demande de référendum contre la modification du 16 décembre 2005 de la loi sur l'asile (LAsi) a abouti, les 50 000 signatures valables exigées par l'art. 141, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 91 529 signatures déposées, 90 652 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée à la:
 - «Coalition pour une Suisse humanitaire», case postale 8154, 3001 Berne;
 - Coordination contre l'exclusion et la xénophobie, case postale 182, 1211 Genève 7.

27 avril 2006

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, Annemarie Huber-Hotz

¹ RS 161.1

² FF 2005 6943

Référendum contre la modification du 16 décembre 2005 de la loi sur l'asile (LAsi)

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	14 475	83
Berne	13 025	67
Lucerne	2 664	104
Uri	262	0
Schwyz	714	3
Obwald	139	0
Nidwald	185	0
Glaris	168	4
Zoug	564	0
Fribourg	3 148	20
Soleure	1 463	7
Bâle-Ville	3 817	0
Bâle-Campagne	2 523	223
Schaffhouse	1 147	2
Appenzell Rhodes-Ext.	556	4
Appenzell Rhodes-Int.	31	0
Saint-Gall	4 142	33
Grisons	1 469	42
Argovie	3 769	31
Thurgovie	1 081	1
Tessin	1 648	7
Vaud	10 255	39
Valais	3 000	33
Neuchâtel	5 108	17
Genève	12 927	79
Jura	2 372	78
Suisse	90 652	877